

URBANISME : TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES

Cette formation traite des règles d'urbanisme et les autorisations relatives aux travaux de construction neuve ou de réhabilitation, illustrées par l'étude de cas pratiques.

■ Objectifs opérationnels

Identifier les différents cas de figure pour lesquels un permis de construire ou une déclaration préalable sont nécessaires dans le cadre de travaux de réhabilitation

Conduire les différentes démarches auprès des administrations compétentes

Examiner les différents types de servitudes applicables

■ Public Concerné

Maîtres d'ouvrage

Maîtres d'œuvre

Promoteurs immobiliers

Chefs de projets en charge du montage et du suivi d'une opération de la construction

Durée

7.00 Heures

1 Jour

■ Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

■ Parcours pédagogique

Détermination de l'usage du bâtiment existant

- Distinction entre destination et affectation d'une construction

Règles d'urbanisme relatives aux travaux de construction neuve

- Travaux soumis à permis de construire
- Travaux soumis à déclaration préalable
- Travaux dispensés de toute formalité

Travaux sur construction existante : autorisations

- Travaux soumis à permis de construire
- Travaux soumis à déclaration préalable

Principales servitudes à respecter

- Servitudes administratives : servitudes d'urbanisme et servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
- Servitudes civiles et permis de construire

Constitution des dossiers d'autorisation d'urbanisme

- Formulaires
- Dossiers
- Délais d'instruction
- Relations avec les services instructeurs

Études de cas pratiques

- Décisions de justice, contentieux, recours

■ Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques et d'illustrations de pratiques issues de décisions de justice.

L'intervenant analysera lors des études de cas, les décisions de justice, les contentieux et les recours.

Des séquences pédagogiques individuelles sont prévues selon les éventuels besoins de chaque bénéficiaire.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Le support de cours et une documentation complémentaire sont remis sur clé USB lors de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement multimédia animé par l'intervenant ainsi que de ressources multimédia.

■ **Qualification Intervenant(e)(s)**

L'intervenant formateur qualifié est conducteur de travaux ou ingénieur travaux.

■ **Méthodes et modalités d'évaluation**

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en fin de formation sur la base d'un questionnaire.
La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

MESURE DE LA SATISFACTION DES BENEFICIAIRES

Cette évaluation réalisée en fin de formation, mesure l'organisation et les conditions d'accueil des bénéficiaires, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.
Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et le traitement des appréciations formulées.

■ **Modalités d'Accessibilité**

Le lieu de la formation est accessible aux personnes à mobilité réduite

■ **Tarifs**

Inter (Par Stagiaire) : 715.00 € HT
Intra (Par Jour) : Nous consulter



Contactez-nous !

Véronique BOUDRY
Coordonatrice Formation

Tél. : 0130852490
Mail : v.boudry@groupeginger.com